

L'art est dans mon lycée



« Les techniques » (détail), Yvonne Guégan
Lycée Pierre-Simon de Laplace, Caen

En 2016-2017,
étudiez les
œuvres d'art de
votre lycée,
réalisées au
titre du 1%
artistique

Région Normandie
Inventaire général du patrimoine culturel

Académie de Caen
Délégation Académique à l'Action Culturelle



QU'EST-CE-QUE LE 1% ARTISTIQUE ?

Promulguée en 1951 par le ministère de la culture, « l'Obligation de décoration des constructions publiques » ou 1% est un dispositif qui consiste à consacrer, à l'occasion de la construction, de la réhabilitation ou de l'extension d'un bâtiment public, un financement représentant un pour cent du coût des travaux à la commande ou à l'achat d'une ou plusieurs œuvres d'art originales à des artistes vivants.

Ce dispositif permet ainsi à des artistes de tendances diverses de créer des œuvres pour un lieu de vie quotidien, de collaborer avec des architectes, mais surtout d'éveiller et de sensibiliser le public à l'art contemporain, en dehors des institutions spécialisées.



« La science et l'esprit »,
Alfred Janniot,
Lycée Marcel Mézen,

UNE COLLECTION D'ŒUVRES D'ART CONTEMPORAIN DANS LES LYCEES DU CALVADOS, DE LA MANCHE ET DE L'ORNE



Sans titre, Lancelot Barta,
Lycée Le Verrier, Saint-Lô

Actuellement, **84 œuvres** (sculptures, tentures, mosaïques, peintures, éléments d'architecture, mobilier design...) issues du 1% artistique sont présentes dans **47 des 67 lycées** que comptent les trois départements.

Ces œuvres ont été réalisées **par 68 artistes** d'envergure tant régionale (Yvonne Guégan, Etienne Rebuffet) qu'internationale (Pierre Székely, Matali Crasset ou encore les Prix de Rome Louis Leygue, Alfred Janniot...), la plupart entre 1960 et 1980.